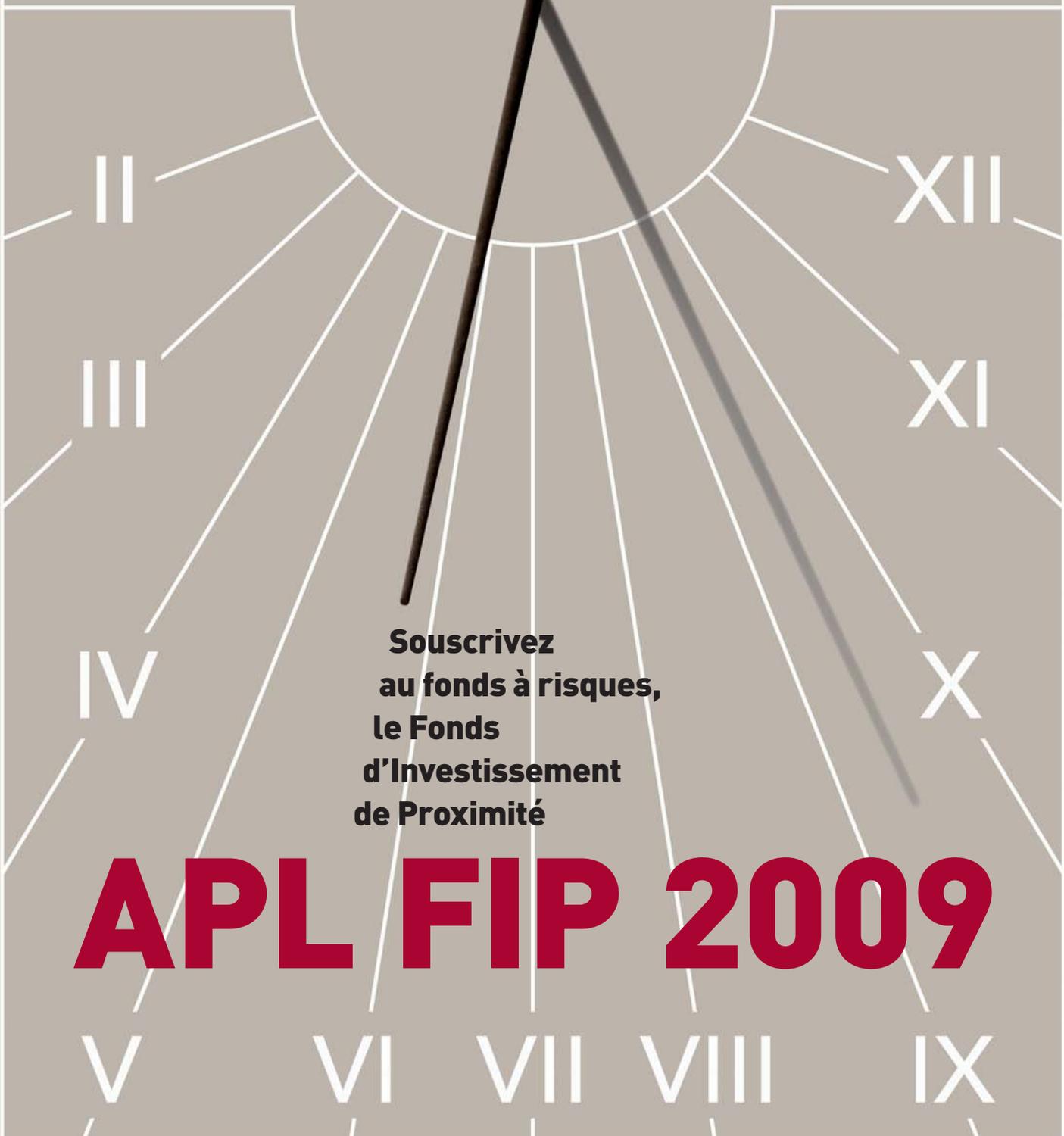


**Participez au développement économique régional  
et défiscalisez 25 % de votre souscription.**

**La contrepartie de ces avantages est une prise de risque en capital  
et une durée de blocage des avoirs de 8 ans pouvant aller  
jusqu'à 10 ans sur décision de la Société de gestion.**



**Souscrivez  
au fonds à risques,  
le Fonds  
d'Investissement  
de Proximité**

**APL FIP 2009**



Membre de **IRDI GIE\***

**Participez au développement économique régional** et diversifiez votre patrimoine en investissant dans des PME dynamiques sélectionnées par une équipe de professionnels expérimentés.

**La contrepartie de cet avantage est une prise de risque en capital et une durée de blocage des avoirs de 8 ans pouvant aller jusqu'à 10 ans sur décision de la Société de gestion.**

APL FIP 2009 deviendra actionnaire de PME\* dont les critères de sélection sont la rentabilité et la maturité de l'entreprise, à l'occasion de leur transmission (buy-out) ou de leur développement.

\* Les PME

- de moins de 250 salariés,
- de chiffre d'affaires inférieur à 50 M€,
- localisées sur l'Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une partie — au minimum 10% de l'actif du fonds — sera constitué d'entreprises de moins de 5 ans d'âge.

La sélection des entreprises sera effectuée par une équipe de professionnels très expérimentés qui a assuré le succès de l'IRDI\* et des fonds gérés par ICSO PRIVATE EQUITY.

\* Depuis 27 ans, l'IRDI (Institut Régional de Développement Industriel de Midi-Pyrénées) exerce une activité de capital-investissement dans le Grand Sud-Ouest.

Cependant, malgré la sélection rigoureuse effectuée par l'équipe de gestion, l'investissement dans les PME est par nature un investissement risqué, lié à la structure et à la taille de ces entreprises.

**Profitez d'avantages fiscaux attrayants. La contrepartie de ces avantages est une prise de risque en capital et une durée de blocage des avoirs de 8 ans pouvant aller jusqu'à 10 ans sur décision de la Société de gestion.**

#### **Avantage fiscal l'année de souscription**

Avec APL FIP 2009 vous bénéficierez d'une réduction d'impôt l'année de souscription égale à 25% du montant investi dans la limite de versement de 12 000 € pour une personne seule et 24 000 € pour un couple, réduction indépendante des réductions effectuées les années précédentes et cumulables avec les FCPI et les SOFICA.

#### **Avantage fiscal à la sortie**

Exonération des revenus et des plus-values (hors prélèvements sociaux) si les parts sont conservées au moins 5 ans.

Afin de permettre une meilleure liquidation des participations, la souscription a pour contrepartie une durée minimale de détention des parts de 8 ans.

**Avec une perspective intéressante de rendement en contrepartie d'un risque de perte en capital.**

L'investissement en parts FIP doit être effectué dans une perspective long-terme. L'attente de la liquidation du fonds en fin de huitième année permet d'optimiser les perspectives de rendement.